

CONTRAT D'ACCUEIL

APPRENDRE A CONNAITRE L'ENFANT

L'échange autour des thèmes abordés ci-dessous permet de faciliter le dialogue entre l'assistant(e) maternel(le) et les parents afin :

- D'instaurer dès le début un climat de confiance
- de respecter le rythme propre à chaque enfant
- de préciser la place et l'individualité de chacun.

En fonction de l'évolution de l'enfant, ces points seront à réévaluer.

Habitudes de sommeil :

Les signes annonciateurs du sommeil :

Les heures habituelles d'endormissement et la durée de la (ou des) période(s) de sommeil :

Les habitudes ou les objets nécessaires pour l'endormissement de l'enfant (doudou, sucette, autres habitudes à décrire : obscurité, gêne vis à vis du bruit.....) :

Habitudes alimentaires :

Nombre de repas par jour au domicile de l'assistant(e) maternel(le) et à quels horaires approximativement :

A-t-il des allergies alimentaires connues ? Précisez lesquelles

Avez vous des interdits alimentaires ? Précisez lesquels :
Quelle est votre position concernant les grignotages, sucreries, etc.... ?

Pour le nourrisson

Quelles sont ses habitudes pour
prendre son biberon ?

Quelle quantité de lait boit-il ?

A quelle température aime-t-il son
biberon ?

Est-il sujet aux régurgitations ?

Pour l'enfant plus grand

Mange-t-il seul ?

Voulez-vous qu'il goûte à tout ?

Ses repas sont-ils mixés, en petits
morceaux ?

Cuisine familiale ou petits pots ?

REMARQUE : Un échange régulier entre parents et assistant(e) maternel(te) doit permettre de veiller à l'**équilibre alimentaire de l'enfant**.

Cadre éducatif :

Limites à poser à l'enfant, valeurs éducatives :

Activités d'éveil :

En concertation avec les parents, l'assistant(e) maternel(le) sera à l'écoute des souhaits éducatifs des parents pour favoriser l'épanouissement physique, psychologique et affectif de l'enfant.

ATTENTION : Il est préférable d'informer les parents des projets de sorties au préalable.

Quelle place accordez-vous aux sorties ?

Pour le tout-petit, dans quelles positions et où se sent-il le plus à l'aise pour jouer ?

REMARQUE : Bébé a besoin d'attention : sourires, paroles, regards, caresses, comptines, etc....et de liberté de mouvement.

Avec quoi votre enfant aime-t-il jouer ?

Quelles activités préfère-t-il ? (Puzzles, dessin, peinture, livres, poupées, voitures, etc....)

Acceptez-vous que votre enfant regarde la télévision, et à quel rythme ?

Activités du Relais Assistants Maternels :

Une professionnelle de la petite enfance accueille les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre du Relais.

Outre les activités réalisées avec son assistant maternel, acceptez-vous que votre enfant participe aux activités du Relais Assistants Maternels, sous réserve d'en être préalablement informés ?

Accord des parents : OUI NON

Comportement de l'enfant :

Comment se comporte votre enfant :

Avec les autres enfants :

Avec les personnes inconnues :

Comment se fait-il comprendre? :

Dans quelles circonstances pleure-t-il? :

Comment le consolez-vous? :

Observations :

Hygiène et propreté :

Votre enfant porte-t-il des couches? : _____

A quels moments de la journée? : _____

Où en est-il de son acquisition de la « propreté » (pot, WC,...)? : _____

ATTENTION : Pour un début d'acquisition de la propreté, l'âge moyen se situe autour de 18 mois correspondant à une maturité physiologique et psychologique de l'enfant avec des variations individuelles.

Autres :

Les évolutions et modifications des choix éducatifs fondamentaux concernant l'enfant feront l'objet d'un échange régulier entre les parents et l'assistant(e) maternel(le).

Autres observations dont vous souhaitez informer l'assistant(e) maternel(le) :

Santé de l'enfant :

En cas d'accident ou de maladie subite, l'assistant(e) maternel(le) doit prévenir les parents le plus tôt possible et appeler le médecin traitant de l'enfant si possible.

Par ailleurs, l'assistant(e) maternel(le) est tenue de déclarer sans délai au Service de la Protection Maternelle et Infantile tout accident grave survenu au mineur dont elle avait la garde.

Sauf en cas de contre-indication médicale l'assistant(e) maternel(le) accepte d'accueillir l'enfant en cas de maladie : OUI NON

Numéros d'urgence :



Pompiers : **18** ou depuis un portable : **112**

S.A.M.U. : **15**

Centre anti-poisons de Lyon : **04 72 11 69 11**

L'enfant reste l'intérêt de chacun

Ce guide d'accueil est établi en double exemplaire à parapher à chaque page et à signer par les deux parties :

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Fait à : _____

Le _____

Signature des employeurs :

Signature de l'assistant(e) maternel(le) :